

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Mardi 8 juin 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 4 juin, s'est réuni le mardi 8 juin 2021 à 20h00, en séance ordinaire, à la salle Marguerite Delair, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : MICAUD Eric pouvoir à M. Patrick Marques, KOLLY Graziella pouvoir à Mme Christelle DeParis-Vincent, GIRO Pierre, BALLAND Pierre pouvoir à Mme Nadine CABOCHE

Désignation du secrétaire :

M. Antoine Devaux a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2021**

Le compte rendu du 22 mai est approuvé à l'unanimité

**2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint**

**2.1 Cartes jeunes :**

Depuis maintenant plusieurs années la commune est point de vente pour les cartes jeunes en partenariat avec Info Jeunesse. Elle peut proposer des cartes à tarif réduit ou les vendre à prix coûtant.

Cartes à tarif réduit : dès que la commune prend 1 € à sa charge, Info Jeunesse diminue également son prix de vente de 1€, la commune les acquière ainsi à 7 € et les revend au maximum 6€ ; par contre ces cartes ne sont pas reprises par Info Jeunesse si elles ne sont pas vendues, contrairement aux cartes à 8 € pour lesquelles la commune collecte et reverse à Info Jeunesse le prix des cartes vendues.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité,

- de continuer à être point de vente pour l'année 2021/2022,
- de proposer des cartes au tarif réduit de 5 € au lieu de 8 € aux jeunes de moins de 18 ans de la commune,
- de commander les cartes à tarif réduit, sur inscription préalable uniquement.

Une délibération sera prise

**2.2 Marchés (lundi et mardi) :**

- Le 1<sup>er</sup> marché du lundi a lieu le 28 juin, 15 exposants sont actuellement inscrits.
- Une réunion avec associations et commerçants de Pont de Poitte est organisée lundi 14 juin afin de préparer le calendrier des manifestations estivales et les marchés nocturnes.  
Concernant ceux-ci, le tarif différera seulement sur la longueur du banc : 7 € pour les bancs de moins de 4 m et 9 € pour les bancs de 4 à 12 m.  
Une délibération sera prise.

**Animations :**

- 13 juin : Vide grenier organisé par le Foyer Rural
- 25 - 26 - 27 juin : rencontre des forgerons

**Port :**

- Capitainerie : la concession a été attribuée pour 3 ans à Crêpes et Gourmandises,
- Régie Vouglans : celle-ci est provisoire et devrait être transformée en SEMOP (Société d'Economie Mixte en Opération Unique), pour associer élus et différents partenaires comme EDF. Le nettoyage devra être assuré par Terre d'Emeraude Communauté.

**2.3 Acquisition défibrillateur :**

Compte tenu de l'obligation d'équiper les ERP de défibrillateur, Mme le maire expose qu'en concertation avec les adjoints, une réponse positive a été donnée pour se joindre à la commande groupée organisée par Terre d'Emeraude Communauté

**3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint :**

- **Travaux** : La météo est favorable à la pousse de l'herbe, les agents passent énormément de temps à la tonte, ils ont posé les bancs rue de la Gare et à la Saisse.

Plantation des fleurs par des conseillers sous l'égide de Nadine Gaillard.

- **Viabilisation 3 parcelles :**

4 offres sont présentées suite à la consultation :

EIFFAGE :	81 214,74 € TTC	SJE :	92 289,04 € TTC
CHAGNEUX TP :	72 759,30 € TTC	GOYARD TP :	74 442,96 € TTC

Compte tenu notamment des différentes propositions techniques, ainsi que du prix, le conseil décide de retenir l'entreprise GOYARD TP.

Une délibération sera prise

#### **4. Délégations 3<sup>ème</sup> adjoint : Urbanisme et finances**

##### **4.1 Point sur les dossiers d'urbanisme en cours depuis le 21/04/2021**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 14 déclarations de travaux déposées :<br/>10 acceptées, 4 en cours d'instruction<br/>(dont demande antenne ORANGE)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 permis de construire déposés :<br/>2 acceptés, 1 en cours d'instruction</li><li>• 1 DIA en cours d'instruction</li></ul> |
|--|--|

##### **4.2 Demande de subvention du collège des Lacs**

Le collège de Clairvaux, sollicite une subvention pour un séjour pédagogique à Bellecin pour les élèves de 5<sup>ème</sup> (9 élèves sur Pont de Poitte). Le coût du séjour est de 90 € maximum / par élève.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 20 € / élève.

Une délibération sera prise.

#### **5. Etude de revitalisation avec les communes de Patornay et Mesnois**

Mme le maire présente le compte rendu de la réunion avec le Pays Lédonien, du 27 mai, au cours de laquelle les formalités pour le lancement de l'Étude de revitalisation ont été présentées. Une réunion le 1<sup>er</sup> juin avec les communes de Mesnois et Patornay, sur les objectifs de cette étude de revitalisation qui sera menée conjointement sur les 3 communes a permis de préciser des axes de travail tels que :

- Mobilité / déplacements doux
- Aménagement paysager
- Tourisme
- Vie quotidienne

L'étude, d'un montant estimé de 50 000 € sera prise en charge à 70 % par les fonds européens à travers le programme LEADER (40 %) et de la DETR (30%). L'autofinancement se répartit à 60% pour PONT de POITTE, 20 % pour MESNOIS et 20% pour PATORNAY.

La convention de partenariat entre les communes qui doit être établie et désignant Pont de Poitte comme chef de file, ainsi que la convention de co-maîtrise d'ouvrage élaborées durant la réunion du 1<sup>er</sup> juin sont présentées.

Il conviendra aussi que Pont de Poitte adhère à une plateforme d'appel d'offre en ligne pour satisfaire aux obligations des marchés publics, ce qui servira également pour l'appel d'offre à maîtrise d'ouvrage pour la salle.

Après discussion,

Le conseil à l'unanimité, valide :

- La convention de co-maîtrise d'ouvrage
- La convention de partenariat
- L'adhésion à une plateforme dématérialisée d'appel d'offres
- La demande de subvention auprès de l'union européenne sur les fonds LEADER, la demande de subvention auprès d'autres financeurs nationaux et notamment la DETR.

Les délibérations seront prises

Pour mener à bien les projets notamment le projet d'aire de camping-car route de la Saisse, il est proposé au conseil d'acquérir la parcelle A1195. Le conseil à l'unanimité autorise Mme le maire à rencontrer les propriétaires pour voir s'ils sont vendeurs et valide le principe d'exercer le droit de préemption.

Une délibération sera prise.

## **6. Salle Foyer Rural : poursuite du projet**

Mme le maire sollicite le conseil pour lancer l'appel d'offre sur l'appui à maîtrise d'ouvrage pour la salle afin d'être dans les temps pour solliciter les subventions. Le conseil à l'unanimité est favorable à la poursuite du dossier et autorise Mme le maire à lancer l'appel d'offre, et demander toute aide et subvention sur le projet.

Les délibérations seront prises

## **7. Référent ambroisie**

Mme Nadine Caboche en tant que référent ambroisie participera à la formation organisée par la FREDON le 24/06/2021 à Beaune sur la reconnaissance et destruction de cette plante allergisante.

## **8. Terre d'Emeraude Communauté**

### **8.1 Compétence Mobilité**

Mme le maire présente la compétence mobilité votée en conseil communautaire le 31 mars.

Le conseil à l'unanimité est favorable à la prise de cette compétence par la communauté de communes, qui permettra à la collectivité de prendre l'initiative sur les mobilités douces, alternatives ou solidaires de portée intercommunale, les transports scolaires et réguliers restant compétence de la Région.

Une délibération sera prise.

### **8.2 Police intercommunale**

Mme le maire présente le courrier et le questionnaire de Terre d'Emeraude Communauté sur la création d'une police intercommunale et laisse les membres du conseil engager la discussion.

Le conseil est surpris que la première question commence par « êtes-vous intéressé oui ou non » et ne laisse pas la place à l'expression en cas de réponse négative ou indécise.

Il est proposé de faire un courrier pour argumenter la décision négative prise par le Conseil municipal faute de précisions entre autres sur le coût, la participation des communes, le nombre de personnes au vu de l'étendue du territoire, leur positionnement, l'occupation des agents en dehors de la saison estivale, et une remarque sur le fait qu'il serait peut-être plus judicieux de travailler avec les services d'état sur une participation au renforcement des équipes de gendarmerie en saison plutôt que d'embaucher, et éviter le désengagement de l'Etat à terme.

### **8.3 Police fluviale**

Dans le cadre de la Régie de Chalain, M. le premier adjoint fait le compte rendu de la réunion sur le rôle de la police fluviale sur Vouglans qui est sous la responsabilité de la sous-préfète de Saint-Claude et des problèmes rencontrés :

- Sur-fréquentation de certaines zones de navigation
- bouées, radeaux, objets abandonnés et coulés, non signalés ou obsolètes
- embarcadères sauvages
- nuisances sonores de la zone de vitesse

## **9. Tenue du bureau de vote**

Afin de pouvoir tenir les 2 bureaux de vote il a été fait appel aux volontaires de la commune.

Au nom du conseil le maire les remercie.

## **10. Questions Diverses**

- La compagnie LLE passera sur la commune du 16 au 18 juillet. 2 danseuses recherchent un hébergement chez l'habitant et en contrepartie proposent un spectacle à domicile (dans leur jardin). La commune recherche des personnes pour les accueillir.
- L'ONF organisera des tournées de surveillance spécifique pour sensibiliser au risque des feux de forêt et éviter les abandons de déchets, ils sont également habilités à verbaliser.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.*

*Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*